

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 26 juin 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**AGRI-014-18023/25/BM**

**■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Élaboration de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité Marine" 128781**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets. Ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Le territoire de la Métropole s'étend sur une façade maritime de près de 255 km, incluant le pourtour de l'Étang-de-Berre, allant de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône jusqu'à La Ciotat. Cette vaste étendue côtière est caractérisée par une diversité remarquable d'écosystèmes littoraux et marins.

Cette richesse écologique est toutefois soumise à de nombreuses pressions : artificialisation du littoral, sur-fréquentation de sites sensibles, ancrages non réglementés, pollutions (plastiques, industrielles, chimiques) ou encore effets du changement climatique. Dans ce contexte, la préservation de la biodiversité marine constitue un enjeu stratégique pour l'avenir du territoire.

A présent, la Métropole souhaite s'appuyer sur la réussite de la mise en œuvre de l'Atlas métropolitain de la biodiversité continentale pour aborder la préservation des écosystèmes marins. Ainsi, elle affirme son rôle de collectivité pilote en s'engageant dans l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité Marine (ABIOM).

Cet outil stratégique a pour principal objectif d'identifier les enjeux majeurs de conservation des milieux marins et littoraux, et, de définir un plan d'actions complémentaire aux initiatives déjà entreprises.

Il établira une vision d'ensemble des connaissances existantes sur la biodiversité marine de la façade, en intégrant une évaluation locale des activités anthropiques qui influencent ces milieux.

L'ABIOM s'articulera avec les cadres stratégiques plus larges : le Document Stratégique de Façade Méditerranée et le 12<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Il s'inscrit dans le prochain Contrat de Baie en structurant l'objectif dédié à la préservation et à la restauration des milieux marins.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 125 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	TAUX	MONTANT
Financements externes		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « 12 <sup>ème</sup> programme »	50 %	62 500 euros

Région Sud	30 %	37 500 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20%	25 000 euros
TOTAL	100 %	125 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°TCM-001-15450/23/CM du 7 décembre 2023 adoptant les autorisations de programme "action environnementale" ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 modification du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Où le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Élaboration de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité Marine, afin de disposer d'une vision partagée de la biodiversité marine locale et d'un outil d'aide à la décision pour la planification de l'espace maritime, contribuant ainsi à la préservation durable des milieux marins.

**Délibère :**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Sud, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention et avenants avec incidence financière, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à réaliser cette opération : Elaboration de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité Marine : diagnostic et construction du plan d'actions.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Fonction : 76 - Code programme : B150 - Code opération dépense mère : 250180600D - Code opération dépense fille : 250180601D - Code service gestionnaire : 8EXPER - Code destinataire : DIV.

Les recettes correspondantes seront constatées en section d'investissement sur le budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Chapitre : 13 - Nature : 1311 et 1312 - Fonction : 76 – Code programme : B150 - Code opération recette mère : 250180600R - Code opération recette fille : 250180601R - Code service gestionnaire : 8EXPER - Code destinataire : DIV.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué,  
Forêts et Paysages  
Biodiversité - Espaces naturels

Philippe ARDHUIN